

# Inspecteur chargé d'études économiques et d'analyse des prix

Référence : 19-27601/MPRH du 06 janvier 2020



Employeur : Nouvelle-Calédonie

Corps /Domaine : attaché

Direction des affaires économiques (DAE)

Service des prix

Durée de résidence exigée  
pour le recrutement sur titre <sup>(1)</sup> :

Lieu de travail : Nouméa

Poste à pourvoir : immédiatement

Date de dépôt de l'offre : Lundi 6 janvier 2020

Date limite de candidature : Vendredi 31 janvier 2020

## Détails de l'offre :

La direction des affaires économiques (DAE) est chargée de la mise en œuvre de la politique économique définie par le gouvernement et le congrès de la Nouvelle-Calédonie en veillant à la protection de l'ordre public économique et au développement harmonieux du marché intérieur.

La DAE est organisée en deux pôles placés sous l'autorité de deux directeurs adjoints, l'un chargé des actions économiques (PAE) et l'autre de la consommation et des prix (PCP), chacun étant également chef de l'un des services dont il a la responsabilité.

Emploi RESPNC : Inspecteur

### Missions :

Experte en matière de veille, analyse et contrôle des prix, la direction des affaires économiques contribue à la prise de décision en matière économique. Elle traite, dans la limite des compétences qui lui sont dévolues, toute question d'ordre économique relative à la mise en place ou au suivi de mesures de régulation des prix sur certains secteurs d'activités.

Le pôle PCP intervient en matière de protection du consommateur, de transparence et d'équilibre entre les acteurs économiques et de contrôle des prix. Il participe également à la définition des orientations stratégiques en matière de politique de régulation économique et de protection des consommateurs.

Au sein du pôle PCP, le service des prix est composé de 15 agents et comprend deux bureaux : celui de l'Observatoire des Prix et celui du contrôle des prix.

L'inspecteur est placé sous l'autorité du chef du service des prix et de son adjoint.

### Activités principales :

- Recueillir, organiser et traiter les informations ;
- Mettre en place des veilles de prix (par produits, secteurs de consommation etc.) ;
- Réaliser des études et des analyses thématiques ;
- Instruire des demandes relatives aux évolutions tarifaires ;
- Faire évoluer un environnement numérique complexe existant en proposant des solutions de traitement de données en masse.

**Activités secondaires :**

- Réaliser divers travaux de mise à jour de tableaux de suivi d'indicateurs utiles au service ;
- Participer à l'animation du site « observatoire des prix » et à la gestion des bases de données.

**Caractéristiques particulières de l'emploi :**

- En application de l'article 809-II du code de procédure pénale, l'inspecteur peut se voir attribuer certaines fonctions de police judiciaire. Il peut-être commissionné par le gouvernement après avoir été agréé par le procureur de la République, à cet effet, il doit prêter serment devant le tribunal de première instance de Nouméa ;
- Déplacements possibles sur l'ensemble du territoire ;
- Être titulaire du permis B.

**Profil du candidat**

## Savoir / Connaissances / Diplôme exigé :

- Diplôme universitaire du second cycle en économie, mathématiques, économétrie, modélisation, intelligence ou ingénierie économique, statistiques ou école supérieure de commerce ;
- Connaissance du fonctionnement des institutions ;
- Connaissance du tissu économique local ;
- Formation ou expérience avec les données chiffrées ou de prix ;
- Maîtrise de l'outil informatique bureautique (Word, Excel, Power point) et applicatifs de traitement de données.

## Savoir-faire :

- Recherche documentaire et réglementaire ;
- Maîtrise de la réalisation d'études économiques ;
- Capacité d'analyse ;
- Conception de solutions adaptées à la demande et au contexte ;
- Qualités rédactionnelles pour divers documents et actes ;
- Aisance relationnelle avec les professionnels et les consommateurs ;
- Connaissance en gestion de bases de données ;
- Participation à l'évolution du cadre réglementaire et des pratiques en fonction des besoins du marché ;
- Participer à la construction du dialogue entre la DAE, les autres directions et les acteurs économiques ;
- Savoir anticiper.

## Comportement professionnel :

- Sens du service public ;
- Prise d'initiative, goût pour le travail en équipe ;
- Engagement et motivation ;
- Curiosité d'esprit ;
- Grande rigueur ;
- Respect des procédures et des délais ;
- Capacité à rendre compte ;
- Discrétion ;
- Autonomie ;
- Ponctualité.

**Contact et informations complémentaires :**

Gérard COLOMINA, Chef du service des prix  
Tél: 23 22 50 / mail : [gerard.colomina@gouv.nc](mailto:gerard.colomina@gouv.nc)  
ou  
Sylvie PINSAT, Adjointe au chef du service des prix  
Tél: 23 22 50 / mail : [sylvie.pinsat@gouv.nc](mailto:sylvie.pinsat@gouv.nc)

## **POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE**

---

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, [fiche de renseignements et demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire](#)<sup>(2)</sup>) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à la **direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle Calédonie** par :

- voie postale : **B.P M2 - 98849 Nouméa cedex**
- dépôt physique : **DRHFPNC - SDRH / Section recrutement - centre administratif Jacques Iékawé - 5ème étage - 18 avenue Paul Doumer - centre-ville de Nouméa**
- mail : **drhfpnc.recrutement@gouv.nc**

<sup>(1)</sup>Vous trouverez la liste des pièces à fournir afin de justifier de la citoyenneté ou de la durée de résidence dans le document intitulé "Notice explicative : pièces à fournir pour justifier de votre citoyenneté ou de votre résidence" qui est à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

<sup>(2)</sup>La fiche de renseignements et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.  
Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

***Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique***